

REUNION du 17 JUIN 2011 à 20 H 30

Convocation et affichage: 10/06/2011

Ordre du jour:

- Election délégué et suppléants pour les sénatoriales
- Délibération terrain zone artisanale
- Point sur les commissions et délégations
- Questions diverses

Présents : Tous les membres en exercice, à l'exception de Dominique COULETEL qui donne pouvoir à François LAVAUD, de Aurore ALEXANDRE et Thierry CORVAISIER.

Secrétaire de séance : Nicolas CARNOYE.

Le compte-rendu précédent est adopté à l'unanimité.

1) Election délégué et suppléants pour les sénatoriales de septembre 2011

La commune doit élire 1 délégué et 3 suppléants.

* Résultats de l'élection du délégué :

Claudine NORMAND est élue au 1^{er} tour du scrutin avec 9 voix pour.

* Résultats de l'élection des 3 suppléants :

Nicolas CARNOYE, Christophe SAUVAGE et Alain MARTINET sont élus au 1^{er} tour du scrutin avec 9 voix pour.

2)-Délibération terrain zone artisanale (délibération n° 2011/04/03)

Vu la délibération n° 2003/06 en date du 09 janvier 2003 approuvant le projet d'extension de la zone artisanale,

Vu la délibération n° 2003/12 en date du 31 mars 2003 fixant le prix de vente des terrains,

Considérant qu'il reste un seul terrain à vendre dans la zone artisanale, la parcelle cadastrée ZD 124 d'une superficie de 1715 m²,

Considérant qu'il est nécessaire de réactualiser le prix de vente,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 8 voix pour et 1 abstention :

- **DECIDE** de fixer le prix de vente du terrain cadastré ZD 124 d'une superficie de 1715 m² à 30 € le m².

- **DONNE** tous pouvoirs au Maire, ou en cas d'empêchement, aux Adjoints, pour signer l'acte de vente concernant cette parcelle ainsi que toutes pièces relatives à cette vente.

3) Questions diverses :

* Extension réseau BT rue des Voyeux (délibération n° 2011/04/01) :

Vu la construction future d'un restaurant scolaire par le Syndicat Intercommunal Scolaire de Rosnay, rue des Voyeux à Rosnay,

Vu la nécessité de procéder à l'extension du réseau BT rue des Voyeux afin d'alimenter cette nouvelle construction,

Considérant la proposition faite par le SIEM,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition faite par le SIEM concernant l'extension Tarif Jaune est dont le coût se décompose comme suit : $837\text{€} + (200\text{m} \times 27,70\text{€}) = 6377 \text{€}$
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à ces travaux.
- **DECIDE** de refacturer ensuite cette dépense au Syndicat Intercommunal Scolaire de Rosnay.
- * Rationalisation de la carte intercommunale dans le département de la Marne (délibération n° 2011/04/02) :

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que par courrier en date du 26 avril 2011, Monsieur le Préfet de la Marne lui a rappelé que par lettre circulaire n° 2011/74 du 14 janvier 2011, il l'avait informé des premières étapes de la mise en place de la réforme d'achèvement et de rationalisation de la carte intercommunale prévue par les dispositions de la loi n° 2010-1653 du 16 décembre 2010 sur la réforme des Collectivités Territoriales,

Il a rappelé également que l'année 2011 était consacrée à la réalisation du schéma départemental de coopération intercommunale qui devra être arrêté avant le 31 décembre 2011.

Ce schéma, présenté à la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale de la Marne le 22 avril 2011 a été adressé, pour avis, aux conseils municipaux et organes délibérants des EPCI à fiscalité propre, des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes concernés par les propositions de modifications de la situation existante.

La commune de Rosnay en tant que membre de la Communauté de Communes Champagne Vesle est concernée par ce projet de schéma pour des raisons de cohérence de territoire et surtout pour les impacts financiers qui en découlent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOPTE** l'avis ci-joint sur la rationalisation de la carte intercommunale dans le département de la Marne.
- **EMET** un avis défavorable au retrait de la commune de Champigny.
- **EMET** un avis favorable à l'intégration des communes de Bouleuse et de Courtagnon.

* Décision modificative (délibération n° 2011/04/04):

Considérant la mise en vente du dernier terrain de la zone artisanale,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** les crédits supplémentaires suivants :

- | | |
|--|------------|
| * article 2111-999 (Recettes d'investissement) | + 51 450 € |
| * article 2313-62 (Dépenses investissement) | + 51 450 € |

* Base 112 (délibération n° 2011/04/05):

Le Conseil Municipal,

Prenant acte de la cessation des activités de vol des avions de la base aérienne 112 fin juin 2011,

Prenant acte de la fermeture définitive de la base 112 en 2012,

Muizon se trouvant dans la zone impactée par le Plan d'Exposition au Bruit,

En considération des nuisances, particulièrement sonores, subies par notre village et dues au survol des avions de la base aérienne 112,

Considérant les différents projets qui sont connus et méconnus aujourd'hui, particulièrement celui d'une activité aéroportuaire qui se développerait de manière intensive,

Considérant que des projets développent une activité aérienne alors que d'autres sont à la base de développement économique sans activité aérienne,

Considérant qu'une nouvelle activité aérienne engendrerait un autre PEB susceptible de représenter une contrainte pour les projets actuels et futurs,

Considérant l'utilité d'engager des projets susceptibles d'amener de l'emploi dans notre secteur,

Considérant qu'une forte activité aérienne engendre des retombées polluantes contenant entre autres des hydrocarbures qui se déposent sur les produits destinés à l'alimentation humaine et animale,

Considérant la proximité de la plate forme multi modale de Vatry,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de s'opposer à toute activité aérienne sur le site libéré par la Base 112.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.